

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 16 EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le premier projet de résolution numéro 16 en vertu du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Warwick.

Ce projet de résolution vise à permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée comprenant 18 logements ayant 2 étages, au 16, rue Saint-Joseph sur les lots 4 906 094 et 4 906 095 dans la zone H-40 et un bâtiment mixte commercial de services funéraires et résidentiel comprenant 12 logements avec stationnements intérieurs et extérieurs, au 12, rue Saint-Joseph sur le lot 4 906 094 du cadastre du Québec dans les zones C-15 et H-40.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 septembre 2025, à 18 h 30 à la salle du conseil Lise-Lemieux de l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de résolution et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 5 septembre 2025, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0.

Le projet de résolution ainsi que l'illustration de la zone touchée par le projet de résolution, peuvent être consultés à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics> .

Ce projet comprend des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13^e jour d'août 2025.

A handwritten signature in blue ink that reads "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière